

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 460 Subvention (108.000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2016 DAC 738, en date des 12, 13 et 14 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec le Mémorial de la Shoah un avenant à convention relatif à l'attribution d'une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Mémorial de la Shoah, 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4e, l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération. 19627. 2017-00950.

Article 2 : La subvention attribuée à cette fondation, au titre de 2017, est fixée à 220.000 euros soit un complément de 108.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 108.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO